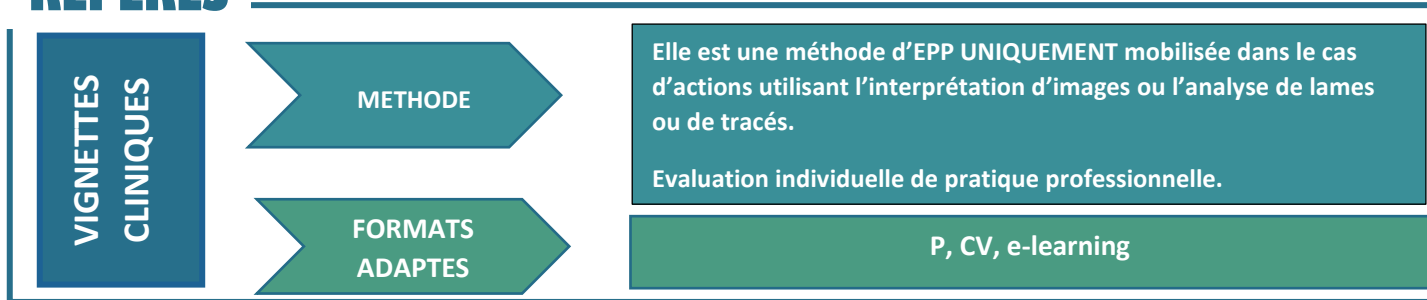


## Tout savoir sur le cas particulier d'utilisation des vignettes cliniques comme méthode d'EPP

### REPERES



### Qu'est-ce que la Vignette Clinique dans le cadre du DPC ?

La vignette clinique permet de simuler la pratique courante d'interprétation d'images, de lames ou de tracés par exemple en dermatologie, radiologie, échographie, anapath, génétique etc. Cette méthode permet de mesurer la pertinence de l'interprétation par le professionnel de santé. **C'est l'unique cas dans lequel l'utilisation de la vignette est acceptée comme méthode d'EPP.**

### Points de vigilance

#### Conception :

- La vignette clinique est une méthode d'entraînement à l'analyse d'images/lames/tracés ;
- Les vignettes cliniques comprennent les informations d'anamnèse : motif de consultation et/ou d'hospitalisation, circonstances et contexte cliniques, antécédents, résultats d'auscultation, traitements antérieurs, examens complémentaires (imagerie, biologie...);

#### Mise en œuvre :

- Dans la mesure où il s'agit d'une méthode d'entraînement, l'action doit comporter **au moins 30 images /lames/tracés à analyser**, liés à des situations cliniques correspondant à ce que le professionnel de santé rencontre dans sa pratique pour l'évaluer de façon significative et identifier les potentiels axes d'amélioration ;
- Le nombre de vignettes cliniques doit être significatif pour permettre une amélioration de pratique et adapté à la complexité de l'interprétation ;
- Les réponses du professionnel de santé sont comparées aux réponses attendues et doivent conduire à une notation (scoring) ;
- Suite au scoring **un débriefing a minima individuel, pouvant être accompagné d'échanges collectifs**, est réalisé, animé par l'intervenant, permettant de comparer les réponses aux attendus et d'identifier les causes des écarts.

- **Dans tous les cas** autres que l'interprétation d'images, de lames ou de tracés, les **vignettes cliniques ne sont pas considérées comme une méthode d'EPP** ; elles sont en revanche de nature à être utilisées dans le cadre d'une action de type formation continue,
- Les vignettes cliniques ne nécessitent pas de réévaluation (2ème session de vignettes cliniques à distance des premières).